AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-4-71 168150

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE XXXX numéros par an

ABONNEMENT ANNUEL

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n° 1 au Bulletin 127 25 F 1er AVRIL 1971

DESHERBAGE DU MAIS

Le maïs est une culture très sensible à la concurrence des mauvaises herbes durant la presque totalité de sa végétation. La diminution de la teneur en eau et de la fertilisation du sol peuvent être très importantes provoquant de fortes baisses de rendements.

I - HERBICIDES SELECTIFS DU MAIS :

Ces produits n'ont pas d'action nocive sur le maïs et détruisent de nombreuses herbes annuelles.

Les triazines parmi lesquelles la simazine (Gésatope 50) et l'atrazine (Gésaprime 50) absorbées par les racines s'utilisent en moyenne à 2,5 kg de matière active/hectare, avant la levée des herbes à détruire et de préférence par enfouissement superficiel avant semis pour obtenir une bonne efficacité en l'absence de pluies.

En présence de panics, digitaires et également de dicotylédones, on aura intérêt à utiliser un mélange des deux herbicides (Primatope 50) d'éfficacité plus polyvalente à 3 kgs matière active/hectare au total en moyenne.

Si les dicotylédones prédominent, ainsi que les panics on préféra l'atrazine seule.

L'atrazine agit aussi par absorption foliaire et peut donc être appliquée après la levée des herbes au stade 2 à 4 feuilles. Si les pluies sont suffisantes l'herbicide diffusera dans le sol et détruira les nouvelles germinations. Mais cette pratique de désherbage est surtout intéressante dans les sols filtrants (sableux) ou très humifères pour lesquels les traitements de présemis sont parfois inefficaces. Ajoutons que les doses de matière active peuvent être diminuées jusqu'à 1 kg - 1 kg 500 à l'hectare si l'on adjoint de 5 à 8 litres à l'ha d'huiles spéciales très raffinées. La pénétration dans le feuillage des adventices est alors meilleure. Cette dernière méthode de lutte est déconseillée par temps froid et sur des maïs de mauvaise végétation (risques de brûlures).

La cyanazine (Bladex 50) (dose moyenne 2 kg m.a./ha) autre produit sélectif du maïs s'utilise depuis le présemis avec incoporation au sol ou non juqu'après la levée du maïs. Toutefois les meilleurs résultats sont obtenus après la levée du maïs au stade 3 feuilles des mauvaises herbes à détruire et sur sol humide.

Enfin un quatrième herbicide, l'alachlor (Lasso) est également employé en désherbage sélectif du maïs à 2 kg 400 de m. a./ha (dose moyenne).
C'est surtout un bon antigraminées qui ne nécessite pas d'incorporation au sol et doit s'utiliser en traitement de prélevée des adventices ou au plus tard au début de leur levée. Il donne de bons résultats en sols humifères. Pour une meilleure efficacité contre les dicotylédones on peut lui adjoindre de l'atrazine (0 kg 5 à 1 kg/ha de m. a.). Traiter avant une pluie ou pratiquer une petite irrigation après traitement (10 mm).

.../...

P 335

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté ". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Il est important de souligner que les doses/ha de tous ces désherbants varient notablement selon la nature des sols. Plus ils sont filtrants (sableux) ou humifères plus les doses doivent être élevées. Par contre en sols argileux leur rémanence est beaucoup plus longue et les doses - hectare doivent être nettement plus faibles pour éviter tout risque de phytotoxicité sur les cultures suivantes tout en obtenant une efficacité très satisfaisante.
Consulter à ce sujet les notices des fabricants donnant les doses/ha selon la nature des sols.

Dans tous les cas, les pulvérisations doivent se faire à basse pression, par temps calme, sur sol bien préparé. Les appareils doivent posséder des agitateurs. Eviter les chevauchements provoquant des doses doubles dangereuses pour la culture suivante.

Lorsque les traitements sont localisés sur la ligne, donc moins onéreux, les interlignes seront binés avec des bineuses munies de flancs protecteurs empêchant les rejets de terre sur les parties traitées.

II - HERBICIDES NON OU PEU SELECTIFS DU MAIS :

Les produits cités ne détruisent pas toutes les mauvaises herbes. Les vivaces notamment sont résistantes surtout les liserons, chardons, gesses tubéreuses, ronces et prêles.

On peut alors employer des produits spécifiques des plantes à détruire et non sélectifs du maïs. Les traitements doivent être faits sur des herbes suffisamment développées avec des appareils équipés d'écrans protecteurs et de jets spéciaux réglables en hauteur et en direction (buses miroirs) fixés sur des bras munis de patins reposant sur le sol afin d'obtenir une hauteur constante de pulvérisation. Ces précautions éviteront toute projection de produit sur les feuilles du maïs qui doit avoir au moins 50 centimètres de hauteur au moment du traitement.

Ces traitements dirigés doivent être appliqués par temps calme et pas trop chaud s'il s'agit d'hormones, à basse pression et avec 600 à 800 l/ha de bouillie.

Les hormones, le 2.4 D (sels d'amines) à 0 kg 800 de m. a./ha détruira chardons et liserons alors que le 2.4.5 T à 0 kg 960 de m. a./ha éliminera les ronces et les gesses tubéreuses.

Les prêles seront traitées de préférence avec le 2.4.5 T.P. ou fénoprop, efficace aussi sur gesses et ronces.

L'aminotriazole (diverses spécialités) peut aussi être employé contre de nombreuses adventices à 3 kg 6 de matière active/ha plus 3 kg 225 de thyocyanate d'ammonium.

A noter que ces traitements ne doivent pas être appliqués pendant la période de sortie des racines coronaires du maïs.

Dans les mêmes conditions d'autres produits peuvent être appliqués en traitements dirigés en cas d'inefficacité des produits sélectifs soit par suite d'apparitions d'annuelles résistantes, soit du fait de terre trop filtrantes ne retenant pas ces produits ou trop humifères, les rendant inactifs.

Le linuron (diverses spécialités) possède une certaine sélectivité sur maïs. Doit s'employer par beau temps (la pluie lessiverait le produit avant qu'il ait pu agir) à 2 kgs en moyenne de m. a./ha dose pouvant légèrement varier selon la densité et la hauteur des herbes à détruire (15 cms au plus).
Son action en préemergence empêchera de nouvelles levées si des pluies surviennent quelques jours après le traitement.

.../...

L'amétryne (Gésapax 80) - D'action identique au linuron doit s'appliquer sur herbes jeunes et de 2 kg 4 à 3 kg 2 de matière active/ha selon les sols. Compatible avec les hormones.

Le paraquat (Gramoxone - Gramixel) à 800 grammes de matière active/ha détruit rapidement toute la végétation des adventices annuelles. Mais il est très dangereux pour le maïs et nécessite l'emploi d'un matériel parfaitement réglé.

P. RIBOTEAU
Ingénieur des Travaux Agricoles

TRAITEMENT DE PREDEBOURREMENT :

Ils sont d'autant plus efficaces qu'ils touchent des ravageurs plus près de leur rentrée en activité et qu'ils mouillent toutes les parties de l'arbre, notamment les cimes.

Pour éviter tout risque de phytotoxicité, arrêter ce type de traitement aux stades B, C (au plus D, selon les ennemis à combattre ou les pesticides employés).

Le choix des produits est important :

Colorants nitrés : Utilisés à 500 gr de matière active par hl de bouillie, ce sont de bons décapants, ovicides. Pulvérisés sur les feuilles mortes, ils permettent de limiter les contaminations des tavelures du pommier et du poirier en détruisant les périthèces.

Mélangés avec des huiles (huiles jaunes) ils sont efficaces contre la teigne des fleurs du cerisier, diverses tordeuses, pucerons, cochenilles, psylles, etc... Eviter de dépasser le stade B. En cas de mélange avec d'autres produits, il y a des risques de phytotoxicité.

Huiles blanches et oléoparathions : Ce sont les produits les plus actifs contre les cochenilles (notamment le pou de San José) et les oeufs d'araignées rouges, stade B et C.

Les oléoparathions sont recommandés contre la teigne du cerisier, les tordeuses, les psylles, certains pucerons dont le p. lanigère ; utilisables juqu'aux stades C et D.

Lindane : Assure la protection des bourgeons (stade B) contre l'anthonome du pommier.

Vamidothion : A raison de 50 gr de m. a./hl, très actif contre le puceron lanigère.
Ces trois produits : oléoparathion, lindane et vamidothion sont interdits pendant la floraison.

Les produits cupriques : Ils peuvent être avantageusement mélangés aux huiles blanches et aux oléoparathions. Utilisés à raison de 500 gr de Cu métal, ils sont efficaces contre les tavelures du poirier (pustules chancreuses des rameaux), du pommier, le chancre européen du pommier, la cloque du pêcher, le coryneum, gno monia, monilia des arbres à noyaux, les bactérioses ; risques de phytotoxicité non négligeables à la floraison et de "roussissure" sur certaines variétés après floraison.

Dernière note : Supplément n° 3 au bulletin n° 126 de Mars 1971 -

Les Ingénieurs responsables des Avertissements Agricoles,

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

N.B. COLZA

Gros charançon des tiges :

Les captures réduites pendant la période de mauvais temps sont depuis peu, très nombreuses. Effectuer un traitement sur les cultures les plus avancées (tiges de 2 cm et plus) dans les zones habituellement contaminées.

P 336